



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le vingt septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – DERVOUT Dominique - BORDENAVE Stéphanie – DION Michel – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent : GENTIN Hervé

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TRÉGUNC

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Elisabeth BOITTIN-BARDOT à Régine SCAER JANNEZ

- Véronique ORVOEN à Olivier BELLEC

- Franck HEMON à Marcel QUEMERE

- Marthe LE GUILLOU à René CANTIE

Date de convocation : 13 septembre 2013

Mme Régine SCAER JANNEZ est nommée secrétaire de séance.

**RENOUVELLEMENT
DE LA CONVENTION
POUR LA MISE A
DISPOSITON D'UN
INTERVENANT DE
MUSIQUE
TRADITIONNELLE
EN MILIEU SCOLAIRE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

Madame RIVIERE, Adjointe au Maire, rappelle que les interventions « musique traditionnelle » en milieu scolaire ont été initiées en 1993 par le bagad de Concarneau en partenariat avec les communes de Concarneau, Trégunc et Névez et le Conseil Général. Depuis le 1^{er} janvier 2008, cette activité est passée sous la responsabilité de la mairie de Concarneau, celle-ci continuant toujours à bénéficier de l'aide du Conseil Général et des communes concernées. La précédente convention pour la mise à disposition d'un intervenant a été signée avec la ville de Concarneau pour la période 2010/2013. Compte tenu des changements devant intervenir dans l'organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2014, la durée proposée pour la nouvelle convention est d'une seule année.

Pour l'année scolaire 2013/2014, le coût d'intervention pour 3,5 heures d'enseignement par semaine pendant 35 semaines serait décomposé de la façon suivante :

- coût d'enseignement : 3 693,37 €

- frais de déplacement : 560,00 €

Le coût total serait alors de 4 253,37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2013/2014 et autorise le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 23 septembre 2013

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130926-DE1320098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2013

Publication : 26/09/2013



(Handwritten signature)